

comptent sur le retour du parti conservateur au timon des affaires pour y remédier au moyen d'un tarif tellement élevé, que celui qui sera assez sot pour penser qu'il fait bien d'acheter les marchandises qu'il lui plaît verra se dresser devant lui une barrière qui l'empêchera de contenter son caprice.

M. MACDONALD: Est-ce là le langage que les conservateurs tiennent dans l'Ouest?

L'hon. M. PATERSON: Tel est l'état de choses, et les gens comptent sur les conservateurs pour en obtenir le redressement. J'imagine que lorsqu'ils s'assembleront pour formuler leur politique, ils devront, pour être logiques, arrêter un régime de protection adéquate. Les articles en question pouvant être fabriqués en Canada, nos adversaires les frapperont de droits assez élevés pour que nul ne puisse les importer au pays. Je n'ignore pas qu'un tarif pour les fins du revenu implique nécessairement une certaine somme de protection. Il n'en saurait être autrement, à moins d'imposer un droit d'accise équivalant au droit de douane—ce à quoi personne ne songe—ou d'accorder à certain industriel, sous prétexte d'accroître le revenu, une somme de protection susceptible de porter ses produits à un prix tel, que le fabricant qui s'en sert à titre de matière première se verrait obligé de fermer son établissement, parce que c'est l'autre industriel qui aurait tout le bénéfice du droit ainsi imposé.

M. LALOR: Comment conciliez-vous à un tarif pour les fins du revenu un excédent de \$12,000,000?

L'hon. M. PATERSON: Par la liberté plus grande du commerce. Nous n'aurions pas de gros excédents si nous soldions toutes les dépenses imputables sur le capital aussi bien que les dépenses courantes qu'occasionnent les grands travaux publics. Lorsque, l'an dernier, le revenu accusa une baisse de \$12,000,000, nous avons bien failli ne pas pouvoir subvenir aux besoins du pays.

M. LALOR: Vous admettez donc que votre tarif ne sert pas uniquement aux fins du revenu, mais que c'est aussi un tarif protecteur?

L'hon. M. PATERSON: Peut-on demander si notre tarif est un tarif pour les fins du revenu? Quand les conservateurs étaient au timon des affaires, leur revenu se chiffrait à \$17,000,000, tandis que nous allons en prélever un de \$60,000,000; et on me demande si notre tarif est un tarif pour les fins du revenu.

L'hon. M. FOSTER: Eh bien! en est-ce un?

L'hon. M. PATERSON: N'en a-t-il pas l'air?

M. GEORGE TAYLOR: C'est un revenu que vous prélevez sur le peuple.

L'hon. M. PATERSON: Voilà l'argument favori de l'honorable député de Toronto-nord (M. Foster) et de ceux qui pensent comme lui. De ce que nous avons, l'an dernier, versé au trésor \$60,000,000 quand les conservateurs n'y ont jamais pu verser plus de \$17,000,000 ou \$18,000,000, on nous reproche de prélever notre revenu sur le peuple. Il n'en est rien. A quoi le gouvernement est-il tenu? A l'établissement d'une loi prescrivant que sur tous les articles passibles de droits importés au Canada il doit être prélevé une certaine somme que l'on verse à la caisse de l'Etat.

M. CURRIE: Qui acquitte ces droits, l'exportateur ou l'acheteur?

L'hon. M. PATERSON: Vous abordez là une question au sujet de laquelle il y a divergence d'opinions.

M. CURRIE: Quelle est la vôtre?

L'hon. M. PATERSON: Je considère qu'en certains cas c'est le consommateur qui paie tous les droits, tandis qu'en d'autres, le producteur en paie une partie. Qu'en pensez-vous? C'est l'importateur qui acquitte les droits en premier lieu, quels que puissent être ceux qui les lui rembourseront par la suite.

Nous prenons soin de faire payer le droit par celui qui importe la marchandise au Canada. Cette année, nous percevrons \$60,000,000 à la douane. Cette somme sera versée dans les coffres publics par la population et elle servira à l'administration des affaires publiques. Sous le ministre précédent, la population canadienne ne payait qu'environ dix-sept à dix-huit millions de dollars. L'accroissement de la somme ne saurait être attribué à aucun acte du présent Gouvernement. Tout ce qu'un gouvernement peut faire, c'est de fixer le taux de l'impôt qui sera perçu. Là s'arrêtent ses prérogatives et son devoir. Sous le gouvernement conservateur, le taux de l'impôt était, de terme moyen, \$18.28 par chaque \$100 d'importations, imposables ou non. Le présent ministre l'a abaissé à \$16.11, soit un dégrèvement de \$2.17 sur chaque \$18.28 ou une diminution de 12 p. 100 dans le taux de l'impôt. Malgré cette diminution, nous percevons cette somme de \$60,000,000. Comment cela se fait-il? Le Gouvernement n'y est pour rien.

M. J. A. CURRIE: Vous avez abandonné à l'étranger la moitié du marché canadien!

L'hon. M. PATERSON: Le Gouvernement n'est pour rien dans le paiement de ces \$60,000,000. Cette somme est versée dans le Trésor par la population canadienne. Nul gouvernement ne peut obliger un homme ou une femme à entrer dans un magasin et à acheter un article d'un